



---

## **DELIBERATION N° 199/2021/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09h00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **PORTANT APPROBATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF A L'ACCORD-CADRE « SERVICE AGENCE DE VOYAGE »**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 28  
Nombre de Procuration : 06  
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34  
Vote :  
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFAU, - Julner BELIZAIRE - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD (visio) - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elaine JEAN - Farah KHAN, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAIL - Roland LOE-MIE, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Dominique BERTON → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Sandra TROCHIMARA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente → **Procuration** à Serge SMOCK - Seedna DELAR → **Procuration** à Daniel CASTOR

**ÉTAIENT ABSENTS** : Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Jean-Victor CASTOR - Eugène EPAILLY - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Corinne SIGER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Rolande SILEBER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants et L5216-5 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 92/2020/CACL du 20 novembre 2020 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

**Vu** la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres concernant l'accord-cadre « service agence de voyage » en sa séance du lundi 13 décembre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres concernant l'accord-cadre « Service d'Agence de Voyages » en sa séance du lundi 13 décembre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 13 décembre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau le mercredi 15 décembre 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 199/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'acte d'engagement relatif à l'accord-cadre « service agence de voyage ».

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 199/2021CACL** relatif à l'approbation de l'acte d'engagement relatif à l'accord-cadre « service agence de voyage ».

**PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offre d'attribuer le marché d'accord-cadre « Service d'Agence de Voyages » à la SARL OUEST VOYAGES GUYANE.

**APPROUVE** l'acte d'engagement de l'accord cadre « Service agence de voyage » pour un montant de **huit cent mille euros (800 000 €)**.

**AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement pour les montants suivants :

- Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale (2 ans) est de 400 000 euros HT ;
- Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 (2 ans) est de 400 000 euros HT.

**AUTORISE** le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 17 décembre 2021

**POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**